



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Cabinet du ministre d'État

Paris, le mardi 15 septembre 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**À l'occasion de la première édition
de la Semaine de la mobilité et de la sécurité routière,
lancement de la nouvelle campagne de sensibilisation
de la Sécurité routière :**

« Un accident n'arrive jamais par accident »

Vingt films d'une minute pour interpeller quotidiennement les Français sur ces manquements aux règles du Code de la route qui finissent en drames.

Jean-Louis BORLOO, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, Dominique BUSSEREAU, secrétaire d'État chargé des Transports, et Michèle MERLI, déléguée interministérielle à la Sécurité routière, présentent *Les dossiers de la route*, vingt films proposés par la Sécurité routière et France Télévisions, diffusés tous les jours sur France 2, France 3, France 4 et France 5 pendant six semaines.

Ces films racontent l'histoire de Thibault, 15 ans, grand supporter du football club de Lens, Laurent, 39 ans, gérant d'un magasin de literie à Orléans ou Jocelyne, 68 ans, couturière à la retraite.

Eux trois, tout comme les autres personnages de la série, vont succomber à un accident de la route ou être grièvement blessés. Ces vingt films s'inspirent d'enquêtes menées à la suite d'accidents de la route. Ils reconstituent chacun une situation tirée de la réalité d'un accident et mettent en avant l'une des causes ainsi que la règle transgressée et la gravité des conséquences.

À l'écran, chaque dossier est décortiqué en soixante secondes. Au début d'une séquence, les éléments-clés de l'événement sont apposés au mur ou sur une table lumineuse, comme les pièces d'une enquête. Dessins, portraits, photos, croquis, vidéos, la caméra court de l'un à l'autre pour montrer au téléspectateur l'enchaînement de facteurs qui va conduire au drame.

Une voix off annonce qu'« un accident n'arrive jamais par accident », suivie de l'explication de la règle transgressée. Pour Thibault par exemple, c'est d'avoir accéléré en oubliant le temps de réaction à un imprévu. Celui-ci est au moins d'une seconde. À 50 km/h, cela représente 14 mètres avant de commencer à freiner.

Oublier de ralentir, d'actionner son clignotant, de boucler sa ceinture ou de sangler son casque, s'octroyer le droit, une petite fois, de franchir une ligne blanche, de boire un autre verre d'alcool, ou de prendre un sens interdit à bicyclette... *Les dossiers de la route* renvoient à tous ces manquements à la règle aux conséquences irréversibles. Pédagogiques, les vingt films rappellent la règle qui aurait dû être respectée et qui constitue la plus élémentaire des protections contre les accidents de la route.

C'est la première fois dans son histoire que la Sécurité routière produit un rendez-vous télévisuel régulier et quotidien avec le public pour une action de sensibilisation. Cette émission a pour but de faire prendre conscience à chacun que le respect de la règle est légitime car il permet de sauver des vies. Derrière 90 % des accidents, il y a une infraction au Code de la route.

« La conduite, c'est l'apprentissage de règles, tout au long de la vie. Ces films courts s'adressent à toutes les générations et montrent que, sur la route, le bon réflexe et le bon geste sont les seules réponses à l'imprévu qui ne manque jamais de survenir. Le combat contre l'insécurité routière n'est pas gagné, les 803 personnes tuées sur les routes de France en juillet et en août derniers viennent de nous le rappeler. On peut encore sauver des vies en respectant simplement, au quotidien, le Code de la route » rappellent les ministres.

Les vingt films sont diffusés à une heure de grande écoute pendant six semaines sur toutes les chaînes de France Télévisions (France 2, France 3, France 4, France 5, du lundi 14 septembre jusqu'au jeudi 29 octobre sur France 2 et jusqu'au dimanche 25 octobre pour les autres chaînes).

Les horaires de rendez-vous sont sur :

- *France 2* : du lundi au jeudi à 20h35 (après le journal télévisé et avant la météo) ;
- *France 3* : du lundi au vendredi à 20h10 (après l'émission « Tout le sport » et avant « Plus belle la vie ») ;
- *France 4* : du lundi au dimanche à 20h30 (après « Palizzi » du lundi au vendredi, après « Promotion ascenseur » le samedi et le dimanche) ;
- *France 5* : les lundi, mardi, jeudi et vendredi à 10h15 (après l'émission « Les maternelles » et avant l'émission « Allo Ruffo »).

Retrouvez l'ensemble des informations sur www.securite-routiere.gouv.fr

Contacts presse :

Cabinets

Cabinet de Jean-Louis Borloo 01 40 81 72 36
Cabinet de Dominique Bussereau 01 40 81 31 59

Direction de la Sécurité et de la Circulation Routière

Jean-Noël Fournier 01 40 81 78 84 / 06 87 67 56 40
Agence : Rose-Marie Tunier 01 40 41 56 13 / 17
